



Dossier CGOS 2026 : OUVERTURE de vos droits

Tous les agents peuvent bénéficier du CGOS quel que soit leur temps de travail et sans conditions d'ancienneté.

Nous vous encourageons à constituer votre dossier annuel CGOS, étape indispensable pour ouvrir vos droits et bénéficier des avantages du CGOS (prestations, voyages, billetterie, etc.).

Pour vérifier vos informations, valider ou créer votre dossier CGOS, vous êtes invités à vous connecter en ligne sur le site suivant :<https://agent.cgos.info>

Dans tous les cas, il faut indiquer une adresse mail personnelle valide (non professionnelle) et un mot de passe qu'il faudra demander si cela n'est pas déjà fait.

Comptez quelques jours pour la validation de votre dossier par la délégation régionale.

En cas de difficultés avec l'outil informatique ou sans accès internet, vous pouvez vous rapprocher du mandatés CGOS CGT ou contacter la délégation régionale au 01 45 70 82 20.

Faire son dossier CGOS, c'est bénéficier d'un complément de salaire en cas de congé maladie >3 mois, d'aides au logement ou financières en cas de coup dur, de vacances à prix réduit, de chèques vacances/culture, de la billetterie à tarifs préférentiels, etc...

En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous accompagner

Vos administrateurs CGT dans la région OCCITANIE

ASPECT Jean-Christophe (65, Hôpitaux de Lannemezan)
BREUILLE MAY Leslie (81 CHIC)
CARROIS Nicolas (66, CH de Perpignan)
CABRIT Nathalie (12, CH de Villefranche de Rouergue)
DEJEAN Cécilia, (34, Hôpitaux Bassin de Thau)
DUPLOYER Catherine (66, EHPAD Nostra Casa)
EXPOSITO Malween (30, CHU de Nîmes)

HARRAT Ahmed (31, CHU TOULOUSE)
LAROCHE Brigitte (81, CH d'Albi)
LESSMANN Fatima (32, CH d'Auch)
NOEL DA SILVA Valérie (65, Hôpitaux de Lannemezan)
PERETTI Philippe (34, CHU de Montpellier)
QURIS Christel (82, CH de Montauban)
SERVIERES Patricia (48, CH de Florac)